

2019

Le guide

ORKIDS



ORCHESTRES DANS LES ÉCOLES OU LES COLLÈGES
ORCHESTRES DE QUARTIERS
ORCHESTRES À VOCATION SOCIALE

CHOISIR LE MEILLEUR DISPOSITIF

*Quelques conseils du fondateur des dispositifs
Orchestres à l'école, Classes orchestres, Orchestre du cœur,
Passeurs d'Arts*





CLASSES ORCHESTRES

*"Aujourd'hui, je ferais vraiment différemment !"
Jc Decalonne*

Jean-Claude Decalonne

ORKIDS

ORCHESTRES DANS LES ÉCOLES OU LES COLLÈGES ORCHESTRES DE QUARTIERS ORCHESTRES À VOCATION SOCIALE

*Quelques conseils du fondateur des dispositifs
Orchestres à l'école, Classes orchestres, Orchestre du cœur,
TUTTI Passeurs d'Arts*

Comment imaginer le meilleur système dans des structures qui seront diversement dotées en termes d'environnement, de moyens financiers, de compétences locales, de moyens humains ou encore de volontés individuelles, politiques ou institutionnelles ?

Nous allons évoquer dans ce document les divers chemins menant vers la réussite d'un dispositif. Nous évacuerons dans le même temps toutes ces idées reçues qui font croire que des dispositifs ambitieux sont difficiles à monter ou trop chers.

La création d'une classe orchestre ne doit pas être un carcan. Chaque particularité locale doit être un atout pour conduire vers la réussite d'un projet ; quelques idées simples constituent les bases d'un système ayant la volonté de s'intégrer dans les écoles, ou juste à côté d'elles.

Ce dispositif permettra à chaque classe de s'intégrer idéalement dans un quartier, une ville ou un village et permettra à chaque enfant ou jeune de s'enrichir des valeurs sociales que les pratiques artistiques collectives portent en elles.



Définition des divers dispositifs proposés

CLASSE ORCHESTRE :

elle concerne tous les élèves d'une même classe, chacun recevant un instrument qui lui sera attribué pendant les années d'apprentissage.

UN ORCHESTRE DANS L'ÉCOLE :

Les élèves volontaires de différentes classes et divers niveaux se rejoignent dans le projet, s'engagent à être présents à chaque cours ou répétition.

ORCHESTRE DE QUARTIER :

les élèves de plusieurs établissements scolaires se rejoignent au moins trois fois par semaine.



Le projet

"Si vous êtes porteur de projet, l'important n'est pas ce que l'on voudrait que vous fassiez, mais ce que VOUS voulez faire"

Les divers partenaires

- L'Orchestre s'appuie sur un réseau de partenariats incluant les collectivités locales (commune, communauté de communes, conseil général, conseil régional...), l'Education Nationale (Enseignant, établissement scolaire, Académie), l'école de Musique locale ou le conservatoire.

Les enfants ou collégiens du projet

- Les élèves sont majoritairement ou en totalité non-inscrits dans un établissement spécialisé d'enseignement de la musique et débutent dans cet orchestre leur première expérience instrumentale.

Le porteur de projet

Le porteur de projet peut être une personne ou un groupement de personnes volontaires (professeur de musique, chef d'établissement scolaire, élu, directeur de conservatoire, parent d'élève, luthier, association municipale ou de parents d'élèves, école de musique...).

Il a pour mission :

- de réunir tous les partenaires indispensables à la mise en place d'un orchestre à l'école (structure d'enseignement musical, établissement scolaire, inspection académique, collectivité locale)
- de coordonner l'ensemble des tâches nécessaires, en relation avec ces partenaires : rédaction des dossiers pour définition du projet pédagogique, montage du budget, recherche de financements, recrutement de l'équipe intervenante, acquisition du parc instrumental, organisation matérielle du dispositif.
- D'assurer la communication autour du projet et de gérer les événements liés à la vie de l'orchestre (remise des instruments, organisation des prestations musicales).
Le porteur de projet fédère une équipe qui fournit toutes les informations et documents nécessaires, s'oriente vers les partenaires appropriés. En cas de besoin, les conseils "ORKIDS" peuvent être sollicités.

Le financement d'un dispositif

Le budget d'un orchestre s'articule en 2 parties :

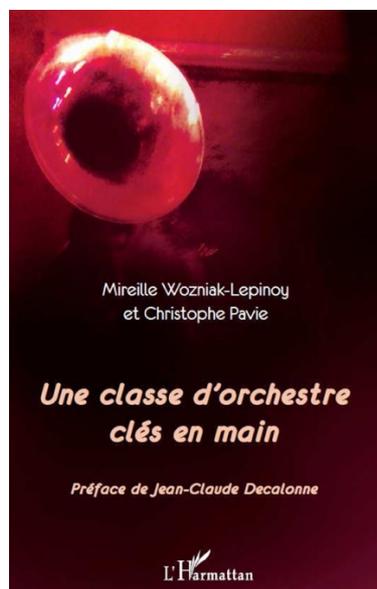
- **le budget d'investissement** correspondant à l'acquisition d'un parc instrumental, de méthodes, partitions et de matériel pédagogique (tableau de portées).
- **le budget de fonctionnement** correspondant au financement des interventions des musiciens, à l'achat des consommables (anches, huile pour pistons, cordes...) et à la maintenance du parc instrumental.

Ce budget fait l'objet de financements croisés de la part des collectivités locales (commune et communauté de communes, Conseil Général, Région) par le biais de divers dispositifs selon le lieu et le classement de l'établissement scolaire (Politique de la ville, zone prioritaire d'aménagement du territoire). Si ces situations géographiques permettent quelques facilités pour trouver des financements ciblés, ils ne sont en aucun cas obligatoires. La plupart des orchestres, dont certains sont de très beaux dispositifs, existent dans des secteurs non prioritaires, nés le plus souvent d'une volonté politique soutenue par la volonté du porteur de projet. Ce budget peut être complété par des partenaires institutionnels et par des fonds privés par le biais du mécénat.

L'Orchestre et la vie scolaire

- L'orchestre s'installe dans tout type de classe, généralement dans des écoles élémentaires ou des collèges (des projets à long terme de trois années sont fortement recommandés). Ce qui signifie qu'une classe orchestre garde les mêmes élèves pendant la durée du dispositif.
- Si on désire offrir un accès total et une entière égalité d'accès à cette pratique artistique, aucune participation financière ne sera réclamée aux élèves participants ni à leurs familles.
- Dans le cas d'une installation sur le temps scolaire dans un établissement scolaire, l'orchestre est inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique.
- L'orchestre fonctionne au sein de l'école, soit intégralement, soit partiellement dans le temps scolaire, complété en temps périscolaire.
- Lorsqu'un professeur d'éducation musicale ou un Dumiste exerce dans l'établissement scolaire, il participe activement au projet d'orchestre.

[Page suivante, le conseil...](#)



Beaucoup de bons conseils dans ce livre réalisé par ceux qui ont vécu la première expérience de classe orchestre en collège.

L'Orchestre et la vie scolaire (II)

Le conseil de Jean-Claude Decalonne



Un peu d'histoire...

Au début de ce que l'on peut appeler "classes orchestres" ou "orchestres à l'école", n'avaient été imaginés que des dispositifs comprenant une classe entière comprenant en moyenne 25 élèves dans un même niveau.

En école élémentaire, le projet commençait en CE2 pour durer trois années jusqu'au CM2 pendant qu'au collège, le démarrage pouvait se faire en classe de 6^e ou de 5^e pour durer

trois ou quatre ans.

L'intensité préconisée : dès le démarrage en 1999, elle était de **trois heures hebdomadaires** qui se déclinaient en une heure d'enseignement par pupitre et deux heures d'enseignement orchestral, la classe entière sous la direction d'un chef d'orchestre. Chaque fois que cette intensité était respectée, que **les élèves rentraient chez eux avec les instruments** et qu'un nombre important de **prestations musicales** était organisé, on a pu remarquer de beaux projets fonctionnant bien et soulevant l'enthousiasme des enfants, des parents et des professeurs. Bien entendu, tout dispositif impliquant les jeunes musiciens quatre heures ou plus par semaine aurait encore plus de chances de réussite et un **très important effet sur les comportements et les résultats scolaires**.

Nous avons pu constater au fil des ans que tous ceux qui ont subi des économies sur le postulat de départ ont souvent été délaissés puisque la plupart des dispositifs ne se sont pas renouvelés au-delà de la seconde session de trois ans de classe orchestre. **Trois heures hebdomadaires d'intensité musicale au minimum est une règle absolue pour assurer la réussite d'un dispositif.**

Aujourd'hui, en observant les changements des comportements dans les écoles et les collèges, je ferais des propositions différentes ; le plus souvent, un **orchestre d'école** motivant plusieurs niveaux d'enfants ou d'adolescents volontaires serait d'un fonctionnement plus souple et impliquerait à terme plus d'enfants. En devenant l'orchestre de l'école, les enthousiasmes seraient plus grands et bénéficieraient certainement de soutiens plus importants. De plus, il serait pérenne et n'aurait pas à se renouveler totalement à chaque fin de période de trois ans.

Les Orchestres et la pédagogie

- Les élèves bénéficient **au minimum** d'une séance d'enseignement par pupitre et de deux heures en tutti par semaine. La musique est une discipline qui doit engendrer de l'enthousiasme pour que les élèves adhèrent au projet. Plus le dispositif sera construit et intense, plus les élèves auront envie d'en faire encore plus.
- L'Orchestre se produit le plus souvent possible ; c'est une des clés de la réussite du projet. Une première prestation est souhaitable après quelques semaines seulement, même pour un seul morceau interprété en public. Trois à quatre prestations annuelles sont souhaitables dès la première année.

Les intervenants musicaux sont déjà enseignants dans une structure partenaire du projet. Ils sont motivés par une expérience de pédagogie collective. De plus en plus de professeurs de conservatoires sont déjà expérimentés sur ce type de transmissions et n'auront aucun mal à passer de l'individuel au collectif. Mais si ils se sentent en manque d'expérience en ce domaine, ils pourront suivre une formation dans un centre agréé par l'état ou participer à des stages encadrés par des professeurs expérimentés (liste disponible sur demande) ou de type "Passeurs d'Arts".

- Les pédagogies utilisées demeurent le choix des encadrants (professeurs intervenants). Libre à eux d'utiliser la transmission orale, le sound painting ou la transmission traditionnelle et de privilégier tel ou tel style (musique classique, musiques actuelles, musique traditionnelle...). Il est cependant souhaitable, avant la fin de la troisième année de pratique orchestrale, que les élèves reçoivent un apprentissage de lecture musicale qui leur permettra de poursuivre la musique (en intégrant un orchestre amateur ou une école de musique).



Le conseil... Il faut dès le départ, quel que soit l'instrument concerné, apprendre à jouer avec le vrai nom des notes... Un Fa se jouera d'instinct en appuyant sur le premier piston à la trompette ou à l'euphonium. Quand viendra le temps de l'apprentissage de la lecture, l'enfant qui saura déjà chanter plusieurs morceaux avec le nom des notes n'aura aucune difficulté à lire la musique.

Les Orchestres et l'instrumentarium

- Pour le bien du suivi, un partenariat fort avec un professionnel de la facture instrumentale est indispensable (luthier, revendeur spécialiste). Ce professionnel s'engagera à fournir des instruments d'un niveau de qualité suffisante pour un apprentissage dans de bonnes conditions, à assurer régulièrement la maintenance du parc instrumental et pourra même soutenir le projet. Ce professionnel sera, enfin, garant de la provenance éthique du matériel fourni. Il n'est pas question, par exemple, de voir des Orchestres équipés d'instruments issus du travail forcé ou de celui d'enfants. Tout manque de traçabilité en ce domaine sera suspect. **Une bonne qualité des instruments est indispensable car les professeurs ne peuvent pas passer leur temps à faire fonctionner des instruments non prévus pour une pratique intensive.** Les instruments doivent être suivis et entretenus par un professionnel qui, de préférence, s'impliquera dans le projet. Le fournisseur signera **une charte d'engagement** vis à vis de l'orchestre bénéficiaire du projet.
- Le choix de l'instrumentation est variable et dépend du projet pédagogique mis en place par le coordinateur (ensemble de cuivres ou de bois, harmonie, cordes) ainsi que des compétences disponibles dans l'école de musique, le conservatoire ou la structure associative d'enseignement musical. Si une école de musique locale est principalement dotée de cordes, il sera judicieux de créer un orchestre d'école de type harmonie ou ensemble de cuivres.
- Le parc instrumental est acquis par la structure porteuse du projet, l'école, le conservatoire ou la ville, ou encore par un mécène qui l'offrira à la structure de son choix (école, conservatoire, ville, association).
- Un des premiers outils nécessaires à la constitution de votre dossier sera l'évaluation des coûts ; [un devis](#) sera donc demandé à votre spécialiste en fonction du modèle de parc choisi.



Le conseil...



Les instruments sont prêtés aux enfants pour la durée du projet. Il est fortement recommandé (j'oserais même dire indispensable) de voir les enfants emporter les instruments chez eux. Chaque instrument sera le lien essentiel entre les familles et les responsables du dispositif orchestral.

Les Orchestres, la communication et les échanges

- L'orchestre doit vivre et s'ouvrir vers l'extérieur. Le professeur chargé de la coordination du projet doit s'informer et organiser des rencontres avec d'autres projets équivalents. Il peut aussi initier des projets impliquant les autres enfants des établissements proches pour accompagner des chœurs ou des spectacles.
- Les médias (journaux, télévisions, radios) seront invités le plus souvent possible dans les événements afin d'assurer la publicité sur le développement et les qualités du dispositif. Pour cette raison, un **droit à l'image** sera demandé en début de projet aux parents d'élèves. **Ne démarrez le projet qu'avec ce document signé par chaque famille.**



Elles sont importantes, pour assurer la pérennité de chaque projet. Un Orchestre doit être utile à l'évolution, à l'épanouissement des enfants. Il faut privilégier les évaluations réalisées par les pédagogues et observateurs des projets (Professeurs de collèges, Professeurs des écoles, Directeurs, Principaux de Collèges). Elles doivent être prévues dans le projet pédagogique dès le montage du projet. Dans la vie d'un orchestre et surtout lors des demandes de budgets, il y aura toujours quelqu'un pour demander quels sont les effets réels du projet musical sur l'évolution des enfants. Il faut que ce document soit prêt avant qu'on vous le demande, réactualisé si possible deux fois chaque année.



L'après Orchestre

Le conseil...

Il est recommandé de prévoir, dès la mise en place d'un Orchestre, un dispositif permettant d'accueillir les enfants au terme du projet. Celui-ci doit tenir compte de la spécificité de leur formation musicale, ainsi que des questions financières (les familles des enfants issus des orchestres à l'école n'ayant pas toujours les moyens d'acheter un instrument de musique, ni celui d'assumer le coût d'une école de musique).

Cet accueil peut être prévu au sein de l'école de musique ou du conservatoire ou dans le cadre d'une formation amateur existante ou créée pour l'occasion (du type harmonie municipale, ou encore orchestre de quartier destiné à intéresser toute la population d'un secteur).



Ce document est réalisé par **Feeling Musique**



Jean-Claude Decalonne, fondateur de l'entreprise en 1984, a créé en 1999 les premiers dispositifs de classes orchestres après avoir constaté le très faible pourcentage d'enfants ayant accès à une pratique musicale. Il a imaginé et mis en place différentes formules et fait évoluer l'idée de l'importance de l'art dans l'éducation des enfants.

Aujourd'hui, il préside "TUTTI Passeurs d'Arts", structure qui démontre que l'orchestre est le plus bel outil social que l'homme ait à sa disposition. Il est "Ashoka Fellow" (entrepreneur social) et Chevalier des Arts et Lettres.

Feeling musique abrite cette association et est devenue une plaque tournante de discussion et de rencontres autour des nouveaux projets de pratiques artistiques collectives innovantes. C'est aussi un lieu où les joueurs de cuivres et de bois trouvent les meilleures compétences en matière de lutherie instrumentale, un atelier de grande performance, innovant sur les technologies les plus avancées en matière d'équilibrage et harmonisation des instruments à vent. L'entreprise Feeling Musique est aujourd'hui dirigée par Laurent Decalonne.



Ce document est réalisé par **Feeling Musique**

Trophée National de l'Entreprise Citoyenne

61 rue de Rome – 75008 Paris

01 45 22 30 80

jcd@feelingmusique.com